

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social: Zone industrielle - Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions SAM et l'intermédiaire en bourse MCP informent le public que le contrat est arrivé à l'échéance le 22 septembre 2017.

Il est à rappeler que le contrat de liquidité de la société Atelier Meuble Intérieurs est entré en vigueur le 23 mars 2017. Il était composé de 500 000 dinars et de 92 593 actions SAM.

A la date de clôture du contrat, soit le 22 septembre 2017, ce contrat est composé de 67 300,645 dinars, de 204 312 actions SAM et de 30 DA SAM.

Ledit contrat ne sera pas renouvelé

*le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.